

Rapport 2008-2009

Foncier Québec

Pour vous aider
à **PROTÉGER**
vos droits



Rapport 2008-2009

Foncier Québec

Pour vous aider
à **PROTÉGER**
vos droits



© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2009
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

ISBN (pdf) : 978-2-550-56999-2
ISBN (imprimé) : 978-2-550-57000-4

ISSN 1920-5708 Foncier Québec (Imprimé)
ISSN 1920-5716 Foncier Québec (En ligne)

Numéro de publication : 2009-2500

Photo escalier : Pierre-Philippe Brunet



Déclaration de la direction

FIABILITÉ DES DONNÉES

L'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le Rapport 2008-2009 de Foncier Québec relèvent de la responsabilité de la sous-ministre associée et des membres de la direction en poste au 31 mars 2009.

À notre avis, les renseignements présentés donnent une image fidèle de la raison d'être de Foncier Québec, de ses domaines d'activité, de ses produits et services, de ses clients, de la structure de son organisation, de son utilisation des ressources et des résultats obtenus.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION,

Louise Ouellet

Sous-ministre associée

Julien Arsenault

Directeur général de l'arpentage et du cadastre

Pierre-André Dupont

Directeur du développement stratégique

Isabelle Godbout

Directrice de l'intégration et des projets spéciaux

Claude Perron

Directeur général des services administratifs

Marie-Claude Rioux

Directrice générale du Registre foncier
Officier de la publicité foncière

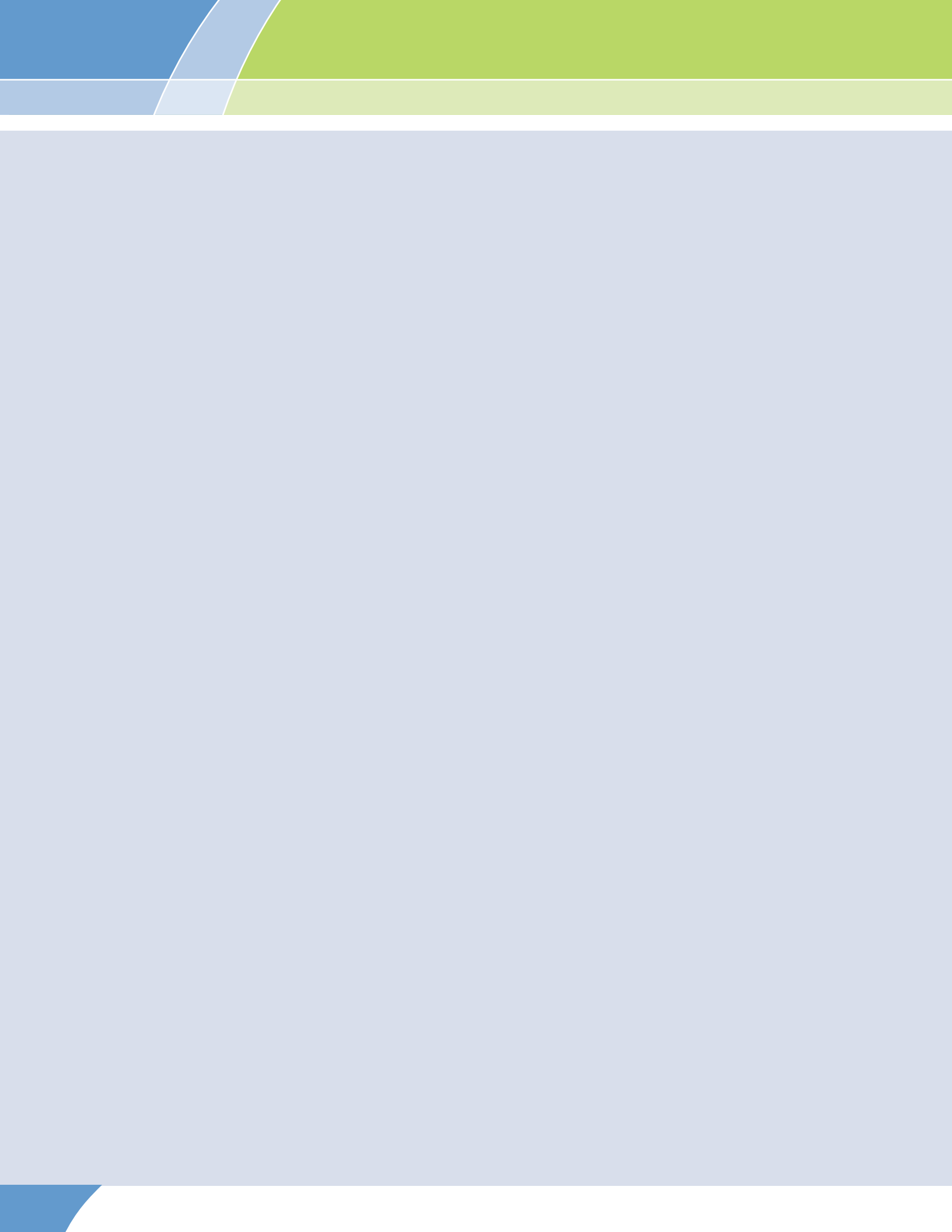
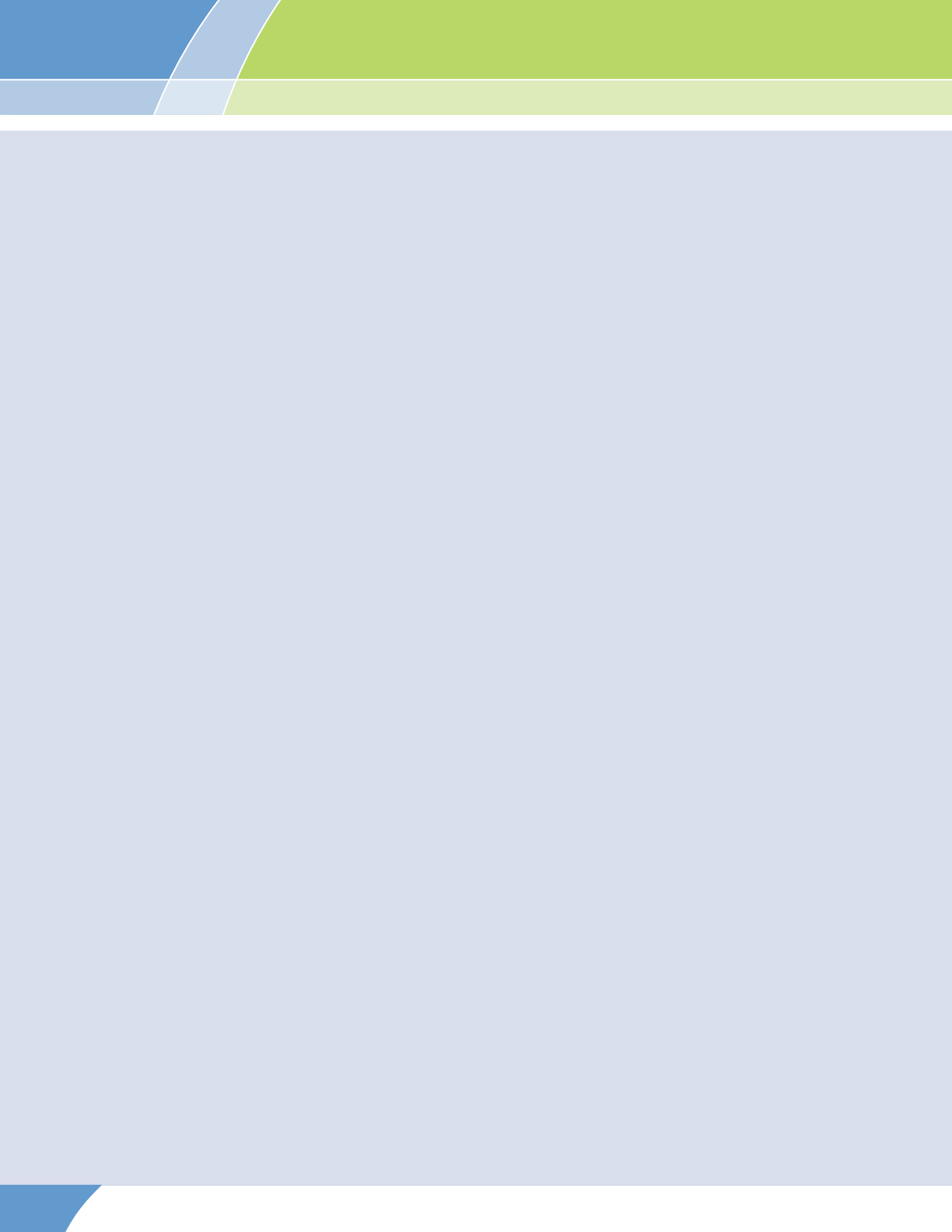


Table des matières

Avant-propos	7
1 Présentation de Foncier Québec	9
L'univers de Foncier Québec	9
L'organisation de Foncier Québec	12
2 Gestion des ressources et du personnel	15
3 Faits saillants 2008-2009	17
4 Gouvernance	19
5 Résultats et statistiques	21
Résultats liés aux objectifs du Plan stratégique 2008-2011 du MRNF et du Plan d'action 2008-2009 de Foncier Québec	21
Résultats sur le service à la clientèle et statistiques d'achalandage	25
6 Programme de réforme du cadastre québécois	27
Rénovation cadastrale	27
Mise à jour du cadastre	28
Autofinancement du programme	29
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	29
Annexe I: Glossaire	31
Annexe II: Organigramme	33
Pour nous joindre	35



Avant-propos

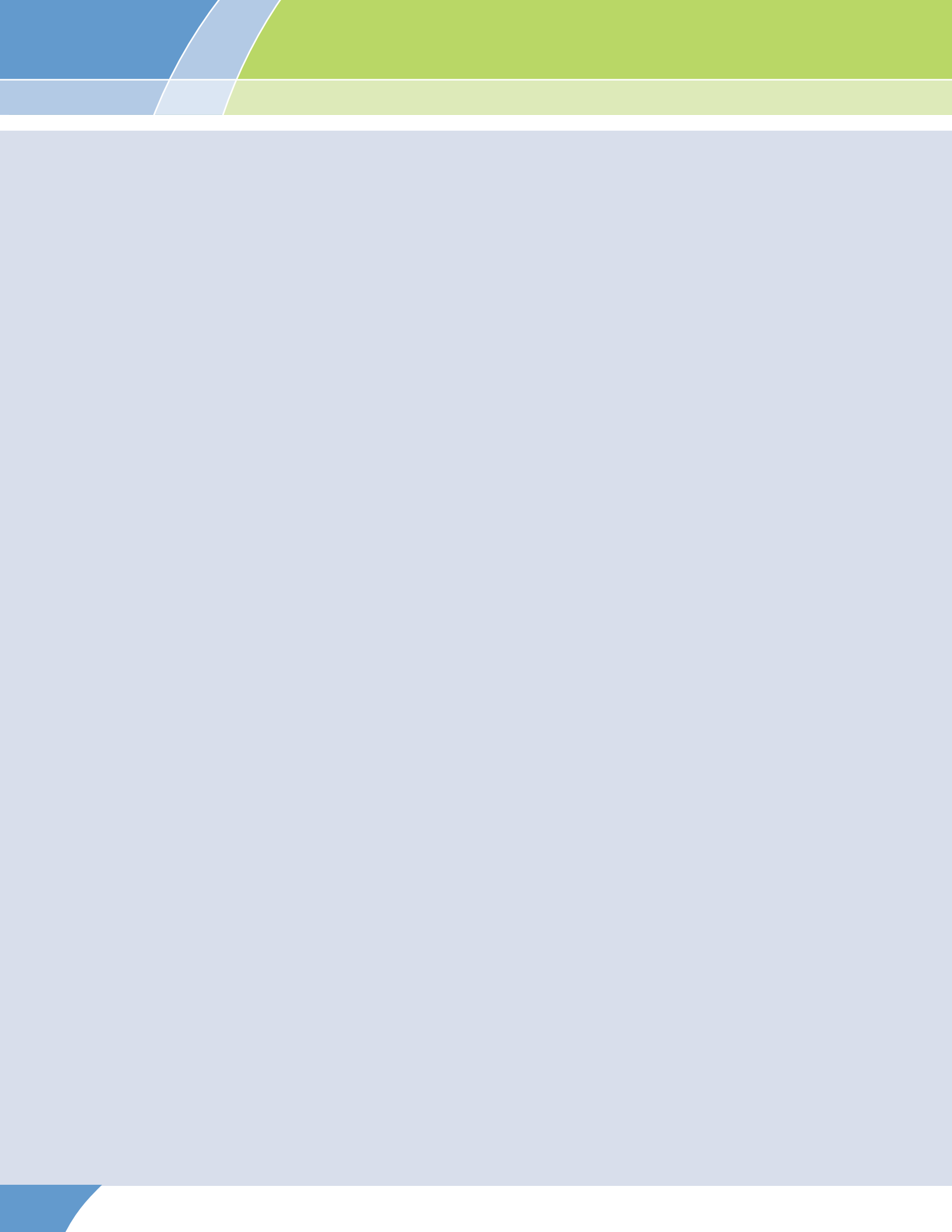
Le rapport annuel constitue le principal instrument de reddition de comptes publique de Foncier Québec. Il s'inscrit dans la volonté de transparence préconisée au sein de l'administration gouvernementale québécoise.

Cette publication a pour but de faire connaître la raison d'être de Foncier Québec de même que sa contribution à la protection des droits de l'ensemble des propriétaires fonciers de la société québécoise. En plus, elle informe la population, le personnel et les parlementaires sur sa performance dans l'atteinte de ses résultats. Les Québécois méritent de mieux connaître leur système de gestion des droits fonciers, ses performances et les améliorations qui lui sont apportées.

En juin 2008, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a déposé son plan stratégique 2008-2011. En tant que secteur du MRNF, Foncier Québec contribue directement à la réalisation de certains engagements.

L'année 2008-2009 marque la première année de reddition de comptes de ce plan. Le cœur du rapport est consacré au bilan des résultats liés à ces engagements et à ceux découlant du Plan d'action 2008-2009 de Foncier Québec. Ce bilan montre bien l'ampleur et la diversité des défis relevés par le secteur dans l'exécution de ses mandats.

Par ailleurs, ce rapport contient une foule de renseignements sur Foncier Québec. On y trouve notamment une présentation du secteur, une description de son univers et un compte rendu de sa gestion des ressources et des principes de gouvernance mis en place. Un chapitre y traite spécifiquement du Programme de réforme du cadastre québécois, dont la gestion a fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général du Québec en 2006.



1. Présentation de Foncier Québec

L'UNIVERS DE FONCIER QUÉBEC

La contribution de l'infrastructure foncière¹ au bon fonctionnement de la société

L'infrastructure foncière, et l'information qui en découle, joue un rôle important dans le développement socioéconomique d'une collectivité. Elle favorise notamment la création de richesse en contribuant au fonctionnement harmonieux des marchés immobiliers. C'est un outil qui concourt à la protection des *droits de propriété* tant de l'État que de ses citoyens.

De fait, le principe de propriété constitue un préalable pour toute activité économique et toute organisation sociale viable. En l'absence de droits de propriété reconnus, tout processus d'investissement, de développement immobilier et de gestion du territoire est compromis. L'intégrité du lien qui existe entre la propriété, tant privée que publique, et le propriétaire est un levier économique.

La majorité des activités liées au marché immobilier, à la fiscalité des municipalités et à la gestion du territoire ne peut voir le jour sans qu'une assise appropriée pour son implantation soit établie: l'enregistrement des droits de propriété permet d'accéder à une source d'information fiable et facilite les transactions immobilières.

La mise en place d'un système d'enregistrement et de publicité des *droits fonciers* constitue une valeur assurée, car un tel système:

- rassure les propriétaires et les autres titulaires de droits fonciers quant à la sécurité de leurs droits en rendant les transactions foncières plus sûres et moins conflictuelles;
- facilite l'accès à la propriété et au crédit en protégeant les droits des créanciers, réduisant ainsi le risque et, par conséquent, le coût du crédit.

Enfin, elle participe à l'enrichissement des ménages grâce à l'accumulation patrimoniale que permet l'accès à la propriété résidentielle.

SAVIEZ-VOUS QUE?

La protection des droits fonciers est reconnue par des organisations internationales comme facteur de compétitivité des pays^{2 et 3}.

Au Québec, l'infrastructure foncière sert à l'application de plusieurs lois et règlements, tant à l'échelle provinciale que municipale. Elle facilite, entre autres, la mise en pratique de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en ce qui a trait notamment aux règlements de zonage et de lotissement, à la délivrance de permis et au contrôle du périmètre d'urbanisation. Il en va de même pour la Loi sur la protection du territoire agricole et pour la réglementation environnementale qui protègent les territoires contre la détérioration et les usages abusifs. Elle sert également d'assise à la Loi sur la fiscalité municipale en fournissant aux municipalités l'information nécessaire à la mise à jour de leur rôle d'évaluation foncière.

L'infrastructure foncière québécoise est composée, entre autres, de systèmes d'information de gestion des droits fonciers fiables et efficaces tant pour le territoire public que privé. Leur bon fonctionnement génère des retombées qui touchent plusieurs secteurs de l'activité économique, tels que la construction, le marché immobilier sur le territoire privé et la mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire public ainsi que le maintien et la création d'emplois dans ces domaines.

Infrastructure foncière

Investissement d'une vie. Résidence principale: près de 73,5% de l'avoir (2005)

4 millions de propriétés en territoire privé (2008)	711 G\$ Valeur des propriétés selon les évaluations foncières (2009)	634 800 actes enregistrés (2008-2009) ⁵
168 G\$ de prêts hypothécaires garantis (2008)	Valeur du PIB en construction résidentielle: 22,7 G\$ non-résidentielle: 20,7 G\$ (2008)	7 G\$ de taxes municipales (2008) 1,4 G\$ taxes scolaires (2007-2008)
17,6 G\$ d'activités immobilières transigées par les chambres immobilières ⁴ (2008)	En 2008, le secteur de l'habitation a généré en emplois l'équivalent de quelque 322 000 années-personnes.	Activités de mise en valeur des ressources naturelles, essentiellement sur le territoire public = plus de 200 000 années-personnes

1. Les mots ou expressions en bleu et en italique sont définis dans le glossaire à l'annexe I.

2. Banque mondiale et Société financière internationale, Doing Business 2010, *Réformer en période difficile, Comparaison des réglementations dans 183 pays* [www.doingbusiness.org].

3. World Economic Forum, *Global Competitiveness Report 2008-2009* [www.weforum.org].

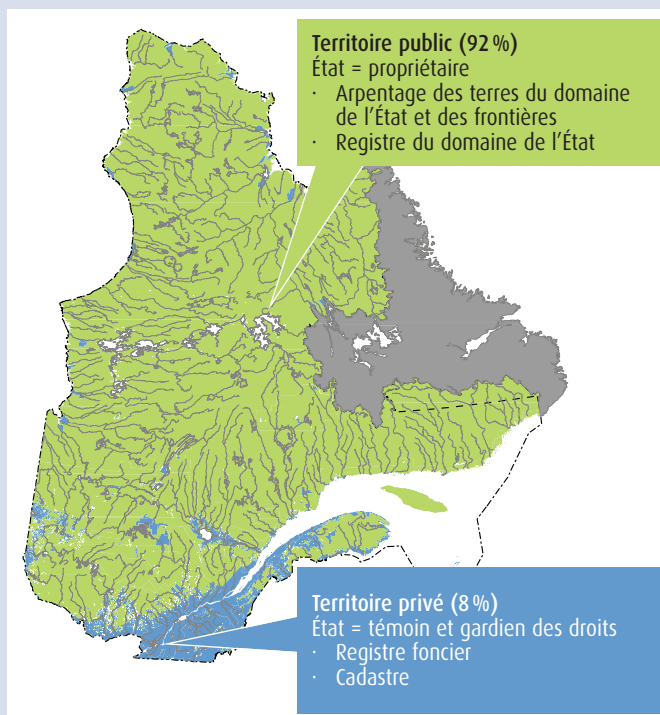
4. Comprend une partie des immeubles commerciaux et industriels ainsi qu'une partie des transactions du secteur résidentiel.

5. Correspond majoritairement à des actes de vente (transferts de propriété) et à des actes d'hypothèque.

Son rôle

Foncier Québec, au nom du gouvernement du Québec, assure le maintien et le développement de l'*information foncière* et contribue ainsi à la protection des droits fonciers des citoyens (*territoire privé*) et de l'État (*territoire public*).

Le rôle de Foncier Québec s'applique à une large étendue de territoire et à des particularités territoriales. En effet, le Québec occupe un territoire de près de 1,7 million de kilomètres carrés, dont 92 % est de propriété publique. Le 8 % restant est constitué de terres privées essentiellement regroupées dans le sud du territoire, là où vit la majorité des quelque 7,8 millions de Québécois.



Les règles de droit varient selon qu'il s'agit de la partie privée ou publique du territoire. La partie privée est soumise au droit civil qui régit les rapports entre les personnes et leurs biens, alors que la partie publique est soumise au droit administratif qui gouverne les rapports entre l'État et les citoyens.

Territoire public : l'État est propriétaire foncier et responsable de la protection de ses droits

L'État est propriétaire de la portion publique du territoire sur laquelle il détient certaines prérogatives. Contrairement aux terres privées, les terres publiques sont insaisissables, imprescriptibles et jouissent d'une immunité fiscale. En tant que propriétaire, l'État doit assurer l'intégrité du territoire public.

C'est pourquoi l'*arpentage* des terres publiques fait partie de la procédure qui se trouve à la base des *titres de propriété* délivrés par le gouvernement. Avant d'être vendue, toute terre du domaine de l'État doit être arpentée.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Il existe actuellement plus de 320 000 droits et contraintes sur le territoire public du Québec.

Tous les travaux d'arpentage affectant le domaine de l'État se font sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qui agit à titre d'arpenteur général du Québec. Au nom du ministre, le Bureau de l'arpenteur général du Québec, sous la direction de Foncier Québec, a notamment la responsabilité de délimiter les frontières qui relèvent de l'État et d'établir la limite entre les territoires public et privé. C'est également lui qui établit les limites officielles des municipalités et des territoires ayant un statut particulier.

SAVIEZ-VOUS QUE?

C'est Samuel de Champlain qui, en 1626, délimita la première concession d'une terre publique accordée à Louis Hébert. Il faut en effet remonter aux débuts de la colonie pour retracer l'origine de la fonction d'arpenteur agissant pour l'État.

Comme l'harmonisation et le développement des usages sur le territoire public nécessitent un accès efficace à une information intégrée de l'utilisation de ce territoire et de ses ressources, l'arpenteur général du Québec est aussi responsable de la tenue à jour du Registre du domaine de l'État. Ce registre permet de consigner, de conserver et de rendre publique l'information relative à la *tenure*, aux droits et contraintes accordés ou consentis par l'État et aux territoires à statuts particuliers, de même qu'à leur localisation.

Territoire privé : l'État contribue à la protection des droits des citoyens

Par les responsabilités qu'il a confiées à Foncier Québec, l'État joue un rôle de témoin du *morcellement foncier* du territoire privé et de gardien des droits qui s'y exercent. Il fournit aux propriétaires le système qui permet de publier leurs droits fonciers et de contribuer à leur protection.

SAVIEZ-VOUS QUE?

La préoccupation de l'État pour la protection des droits fonciers des citoyens remonte au début de la colonisation, de sorte que son évolution retrace près de 400 ans d'histoire du Québec.

Le système de *publicité foncière* se compose du *cadastre*, qui est la représentation graphique des *propriétés foncières* sur un plan, et du *Registre foncier* dans lequel sont enregistrés les documents relatifs aux droits de ces propriétés, tels que la vente d'un immeuble, les hypothèques et les servitudes.

Chacun ses responsabilités

Le processus de ce système de publicité foncière implique plusieurs intervenants, dont l'État, les propriétaires immobiliers et les professionnels du droit foncier.

L'État

L'État, au moyen du Code civil, permet à l'acheteur et au vendeur d'enregistrer et de rendre publique leur transaction immobilière. C'est l'*Officier de la publicité foncière* qui, au nom de l'État, a la responsabilité d'enregistrer la transaction dans le Registre foncier, de conserver la documentation qui s'y rapporte (l'acte de vente) et de rendre cette documentation accessible.

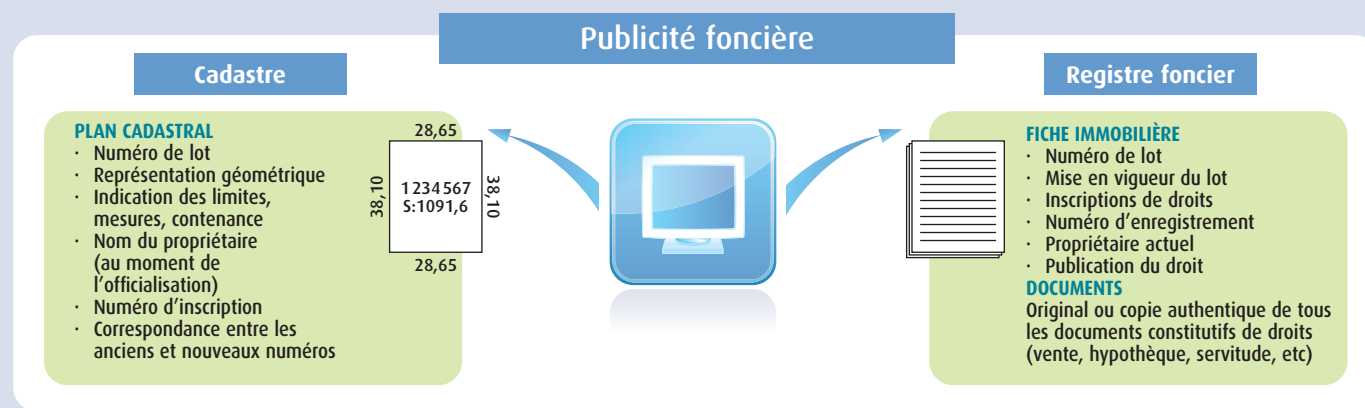
Les propriétaires immobiliers

L'État ne garantit toutefois pas la qualité des actes enregistrés. Cette responsabilité revient au propriétaire qui doit notamment garantir à l'acheteur que ses titres sont exempts de vices et que la propriété est libre de tout droit, à l'exception de ceux déclarés dans l'acte translatif de propriété. Il doit remettre à l'acheteur les titres de propriété et le certificat de localisation qu'il possède. Seul le propriétaire qui détient un titre de propriété enregistré dans le Registre foncier voit son droit protégé et *opposable aux tiers*.

Les professionnels du droit foncier

En général, les propriétaires font appel aux services des professionnels du droit foncier pour les conseiller et les seconder au moment d'une transaction immobilière. Ces spécialistes engagent leurs responsabilités professionnelles. Par exemple, un notaire, au bénéfice de l'acheteur, effectue l'examen des titres de propriété, donne son opinion relativement à la qualité des titres du vendeur et prépare les documents requis (acte de vente, hypothèque, etc.). Il transmet ensuite ces documents à l'Officier de la publicité foncière afin que les droits soient inscrits dans le Registre foncier.

En somme, chacun des intervenants doit s'acquitter de ses responsabilités pour assurer la protection des droits fonciers.



L'ORGANISATION DE FONCIER QUÉBEC

Mandats spécifiques

Foncier Québec est le secteur du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui, au nom du gouvernement du Québec, a la responsabilité de tenir et de mettre à jour les registres qui témoignent du morcellement foncier des territoires privé et public ainsi que de rendre publics les droits fonciers qui s'y exercent.

Les responsabilités de Foncier Québec en territoire privé consistent à :

- tenir à jour le Registre foncier dans lequel sont enregistrés et publiés les droits affectant une propriété foncière⁶;
- assurer la conservation et l'accès public aux documents constitutifs de droit⁷;
- tenir à jour le cadastre qui représente graphiquement et indique les propriétés foncières sur un plan;
- conserver l'ensemble des données qui se rapportent au cadastre et à les rendre publiques;
- gérer le *Programme de réforme du cadastre québécois*⁸.

Les responsabilités de Foncier Québec en territoire public consistent à :

- tenir à jour le Registre du domaine de l'État dans lequel sont enregistrés les droits et contraintes accordés ou concédés par l'État, l'inventaire des propriétés et les arpentages réalisés;
- effectuer les travaux d'arpentage des terres du domaine de l'État;
- établir la délimitation et la démarcation entre la propriété privée et la propriété publique;
- assurer l'arpentage des frontières interprovinciales et la description des limites administratives;
- tenir le Greffe de l'arpenteur général dans lequel sont conservés les arpentages réalisés sous son autorité et à en assurer la conservation.

Produits et services

Foncier Québec met à la disposition de sa clientèle des produits et services spécialisés liés à l'inscription et à la consultation des droits fonciers, au cadastre et à l'arpentage des terres publiques. La majorité de ceux-ci sont tarifés et destinés principalement à une clientèle d'affaires. Les

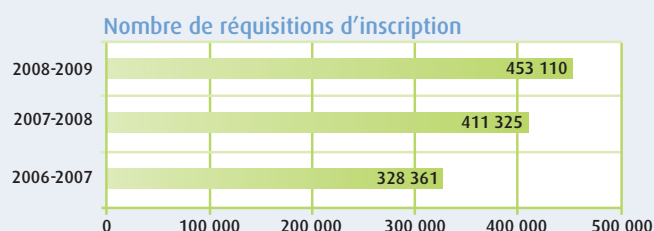
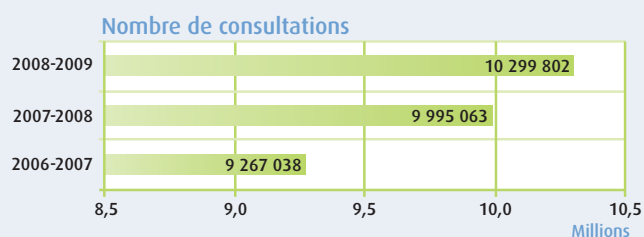
services de consultation des registres publics et des archives sont offerts à toute la population, autant aux citoyens qu'aux personnes qui en font usage dans leurs activités professionnelles. Pour obtenir plus de détails sur les produits et services offerts par Foncier Québec, consultez la liste dans la page « Pour nous joindre » à la fin du rapport.

Des services en ligne pour répondre aux besoins de la clientèle

Les produits et services de Foncier Québec sont offerts dans le Web, par courriel, au comptoir, par téléphone et par la poste. Toutefois, la grande majorité des clients utilise les services en ligne. Ils peuvent ainsi consulter et commander des documents ou des produits numériques à distance ou encore, selon le cas, transmettre ou inscrire des documents par voie électronique aux registres publics de Foncier Québec. Les données ci-dessous démontrent l'utilisation grandissante des services en ligne :

Le Registre foncier du Québec en ligne (www.registrefoncier.gouv.qc.ca)

Consultation, inscription et publication des documents relatifs aux transactions immobilières de chaque propriété foncière.



SAVIEZ-VOUS QUE?

En 2008-2009, en moyenne 44 % des réquisitions d'inscription au Registre foncier ont été transmises par voie électronique.

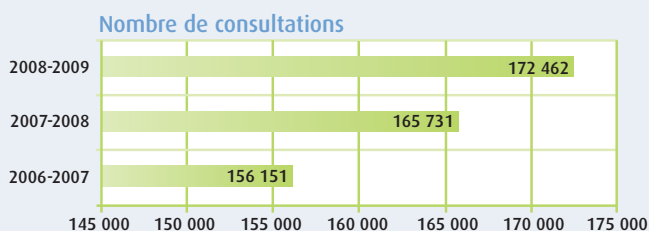
6. Cette responsabilité est confiée à l'officier de la publicité foncière qui relève administrativement de Foncier Québec mais est sous l'autorité juridique du ministère de la Justice.

7. *Ibid.*

8. Le programme est présenté au chapitre 6.

Infolot (infolot.mrnf.gouv.qc.ca)

Consultation des données cadastrales officielles d'une propriété foncière (un *lot*), tant descriptives que graphiques, dans les secteurs rénovés.



Foncier Québec met aussi à la disposition de sa clientèle des comptoirs de service où l'on peut consulter sur place et obtenir des documents et produits liés au domaine foncier. Il s'agit des 73 *bureaux de la publicité des droits* (BPD)⁹, du comptoir des archives des arpentages et de celui des archives cadastrales. Foncier Québec offre également un service téléphonique d'assistance à la clientèle.

Clients

Les notaires, les avocats et les arpenteurs-géomètres constituent la principale clientèle de Foncier Québec. Ces professionnels agissent comme mandataires des citoyens propriétaires ou des entreprises. Font également partie de la clientèle de Foncier Québec les évaluateurs agréés, les agents et courtiers immobiliers, les municipalités, les institutions financières, les ministères et organismes gouvernementaux, les établissements d'enseignement collégial et universitaire, les chercheurs, les historiens, les généalogistes et les citoyens, en particulier les propriétaires fonciers.

Structure administrative

Les mandats spécifiques de Foncier Québec sont confiés à :

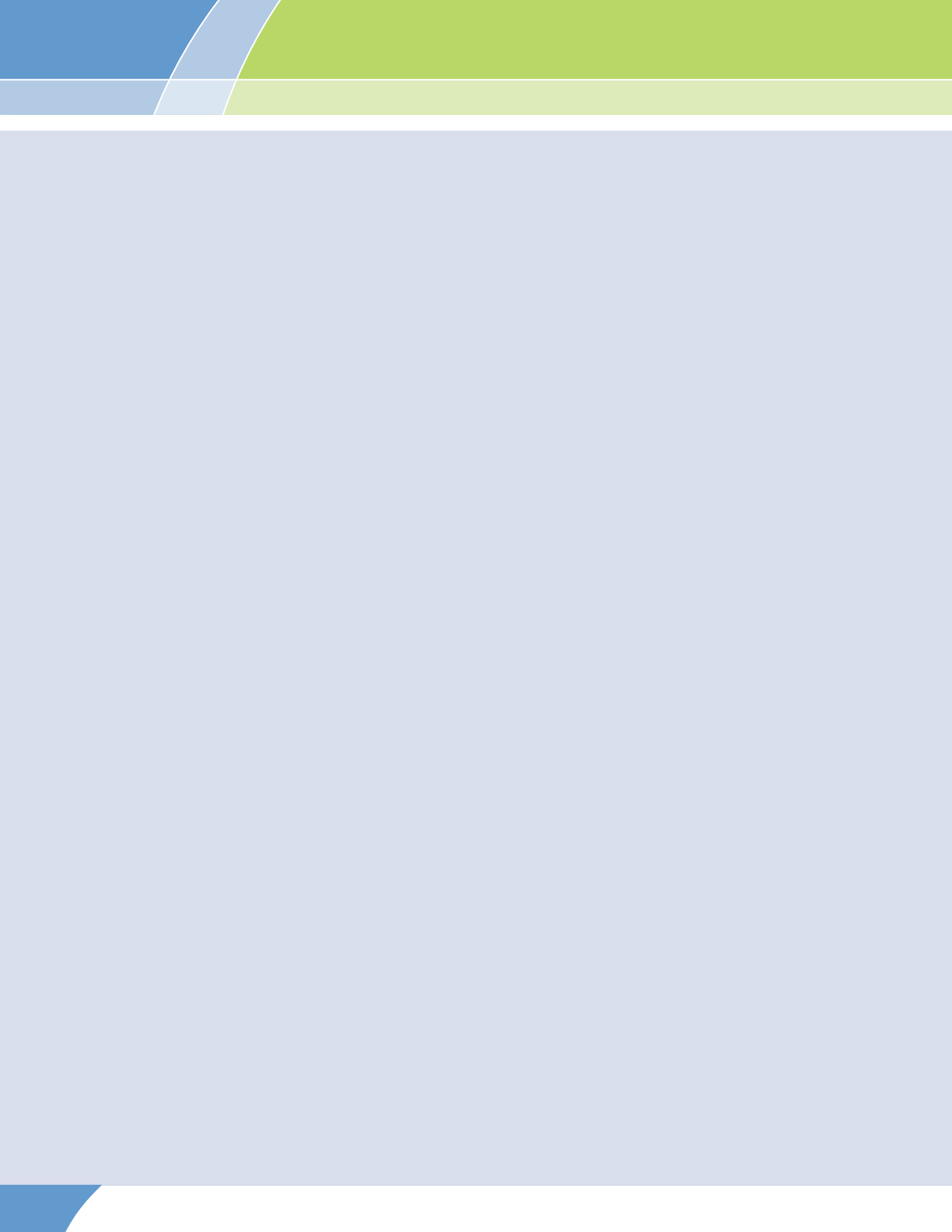
- la **Direction générale du Registre foncier**, composée de 8 centres d'opérations et de 73 BPD;
- la **Direction générale de l'arpentage et du cadastre**, qui comprend le Bureau de l'arpenteur général du Québec, la Direction de l'enregistrement cadastral et la Direction de la rénovation cadastrale.

Ces directions de même que le Bureau de la sous-ministre associée comptent également sur le soutien des unités suivantes :

- la **Direction générale des services administratifs**, dont relèvent la Direction des opérations financières, la Direction des technologies et la Direction des systèmes;
- la **Direction de l'intégration et des projets spéciaux**;
- la **Direction du développement stratégique**.

L'organigramme de Foncier Québec est présenté à l'annexe II.

9. La gestion des BPD est sous la responsabilité de *Services Québec*.



2. Gestion des ressources et du personnel

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Foncier Québec ne dispose pas de crédits votés par l'Assemblée nationale du Québec. Le financement de ses activités est encadré par le Fonds d'information foncière, institué en vertu de l'article 17.12.1 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il s'agit d'un fonds destiné au financement des activités du Registre foncier, du cadastre et de l'arpentage ainsi que des produits et services qui en résultent. Foncier Québec autofinance entièrement ses activités à partir d'une tarification perçue sur les produits et services qu'il offre.

Pour l'exercice 2008-2009, les revenus de Foncier Québec s'élevaient à 131,3 M\$ alors que les dépenses enregistrées étaient de 88,4 M\$. Rappelons que la majorité des revenus se rapporte à des frais exigibles au moment d'une transaction immobilière. L'excédent de l'exercice 2008-2009 est attribuable notamment à la bonne performance du marché immobilier qui influence à la hausse les revenus perçus. Tout comme l'année dernière, il s'agit d'une année exceptionnelle principalement en ce qui a trait à la revente.

Résultats financiers				
	2007-2008	2008-2009	Écart	
Revenus	131,6 M\$	131,3 M\$	-0,3 M\$	-0,2 %
Dépenses	86,6 M\$	88,4 M\$	+1,8 M\$	2,1 %
Bénéfice net	44,9 M\$	42,9 M\$	-2,0 M\$	-4,4 %

Par rapport à l'année précédente, les revenus sont demeurés stables. En 2008-2009, les dépenses ont augmenté de 1,8 M\$, soit une hausse de 2 % comparativement à l'année précédente. Cette hausse suit l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) observée en 2008 (2,3 %). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des contrats de services professionnels (2,2 millions de dollars), associée à des projets de sécurité informatique et de services en ligne, et par la croissance de l'amortissement correspondant à la progression des travaux de *renovation cadastrale* (0,9 million de dollars). Par ailleurs, il y a eu une diminution de la rémunération (-0,9 million de dollars) et l'annulation d'une dépense faite en 2007-2008 pour la radiation d'une partie du plan cadastral (-0,5 million de dollars).

En 2008-2009, les investissements s'élevaient à 32,6 M\$. La majeure partie d'entre eux a été consacrée à la poursuite des travaux de rénovation du cadastre québécois.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Foncier Québec dispose d'actifs informationnels importants, car la majorité de ses produits et services font appel à la prestation électronique de services.

Au cours de l'année 2008-2009, Foncier Québec a investi 3,9 M\$ dans le développement de ses systèmes informatiques. La numérisation des documents du Registre foncier compte pour la moitié de ces investissements alors que la nécessité d'apporter des changements aux systèmes informatiques a engendré l'autre moitié des investissements. Par ailleurs, 1,6 M\$ ont été investis dans l'acquisition de matériel technologique.

LE PERSONNEL

Foncier Québec disposait, en 2008-2009, d'un effectif autorisé de 408 équivalents temps complet (ETC), soit une baisse de 28 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique principalement par le transfert du personnel des BPD du Registre foncier à Services Québec.

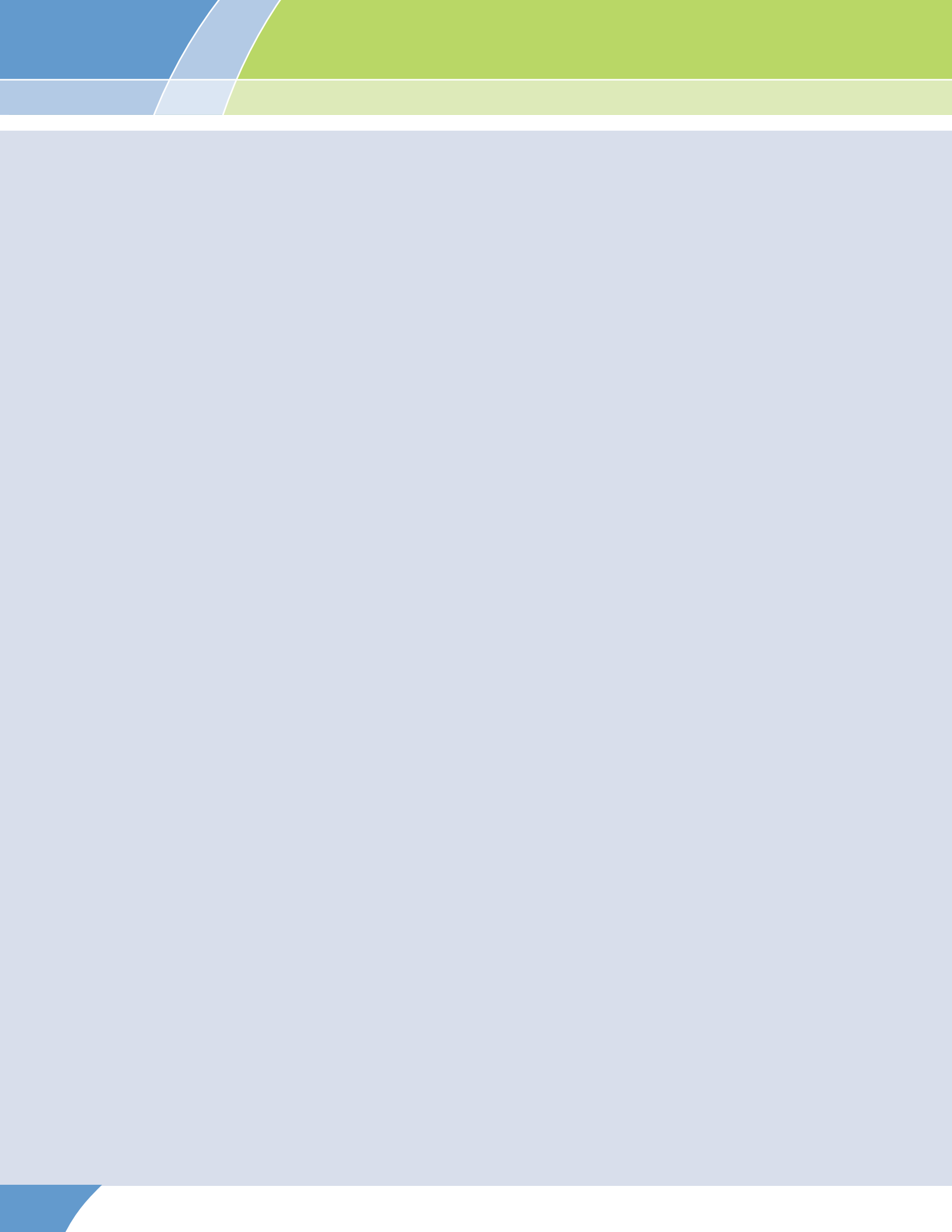
Ce nombre d'ETC correspond à 437 personnes en place le 31 mars 2009. Les tableaux suivants présentent la répartition du personnel en place selon la catégorie d'emploi et le groupe d'âge.

Répartition du personnel en place selon la catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Personnel en place	
	Nombre	Pourcentage
Cadre	33	8 %
Professionnel	127	29 %
Fonctionnaire	277	63 %
Total	437	100 %

Répartition du personnel en place selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Personnel en place	
	Nombre	Pourcentage
Moins de 35 ans	100	23 %
De 35 à 44 ans	106	24 %
De 45 à 54 ans	172	39 %
Plus de 55 ans	59	14 %
Total	437	100 %



3. Faits saillants 2008-2009

Parmi les résultats de Foncier Québec cette année, en plus des réalisations liées aux engagements du plan stratégique et du plan d'action, certains se démarquent par leur importance.

GUICHET UNIQUE POUR JOINDRE TOUS LES SERVICES DE FONCIER QUÉBEC

Soucieux d'améliorer son service à la clientèle, Foncier Québec a instauré le principe d'utilisation d'un seul numéro de téléphone sans frais. Un menu permet maintenant à la clientèle de joindre tous les services offerts :

- archives cadastrales et archives des arpentages;
- présentation, par les propriétaires, d'une demande de modification cadastrale;
- Registre foncier du Québec en ligne;
- Infolot.

ACTUALISATION DES NORMES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

En raison des trois millions de transactions effectuées par carte de crédit sur le site du Registre foncier du Québec en ligne, Foncier Québec a dû se conformer à la norme PCI-DSS (Payment Card Industry Data Security Standards) qui est une norme universelle en matière de sécurité pour le commerce électronique. Foncier Québec a obtenu la certification de conformité en janvier 2009 et, par conséquent, s'est engagé à respecter plus de 200 types différents de contrôles pour assurer la sécurité des transactions effectuées sur ce site.

INNOVATION POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Afin d'améliorer la qualité de vie au travail de ses employés, Foncier Québec a tenu, à l'automne 2008, des groupes de discussion auprès du personnel de tous les niveaux hiérarchiques de la Direction générale du Registre foncier. Les travaux ont permis de proposer des mesures pour notamment maintenir et accroître la mobilisation du personnel.

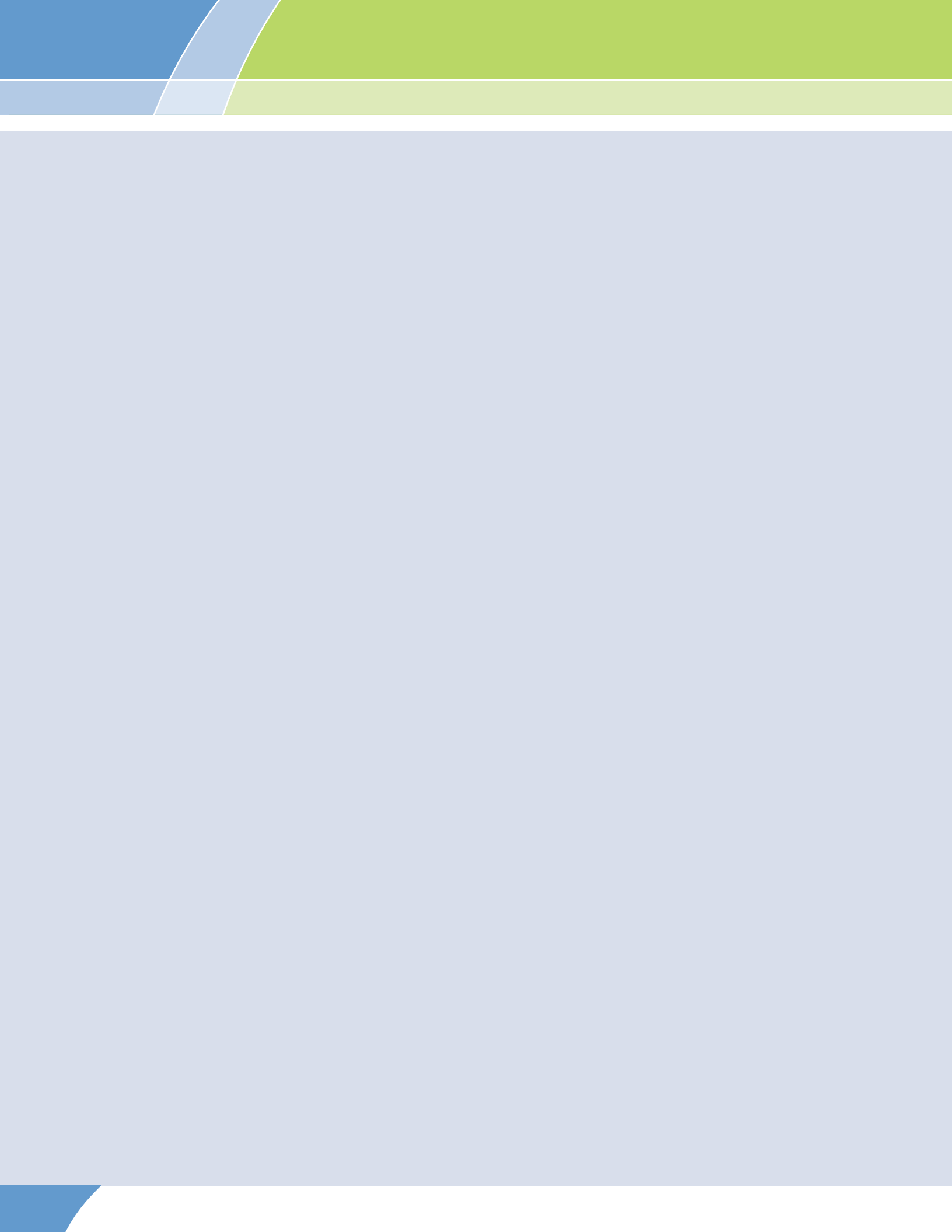
Cette initiative s'inscrit dans l'un des objectifs du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère, à savoir la nécessité d'assurer la pérennité des savoirs et de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée.

PRIX RAYONNEMENT INTERNATIONAL – GALA DES PRIX D'EXCELLENCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2008

Le prix Rayonnement international a été décerné au GéoCongrès Québec 2007 par l'Institut d'administration publique de Québec (IAPQ) lors du gala des prix d'excellence de l'administration publique 2008. Le GéoCongrès, qui a réuni à Québec 1 200 participants venant de 40 pays, a été l'événement de l'année 2007 en arpentage et en géomatique au Canada et dans la francophonie, et le plus grand jamais tenu au Québec. Il était parrainé par la Fédération internationale des géomètres et la Fédération des géomètres francophones et coorganisé par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ), l'Association canadienne des sciences géomatiques (ACSG), l'Université Laval et Foncier Québec en collaboration avec le Ministère.

RENCONTRE À QUÉBEC DES OFFICIERS CANADIENS DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Foncier Québec a été l'hôte de la rencontre annuelle des Officiers de la publicité foncière du Canada (*Canadian Conference of Land Titles Officials - CCLTO*). Les dix-huit représentants des autres provinces et territoires canadiens ont pu partager leur vision, leurs bons coups et leurs préoccupations concernant les systèmes de publicité foncière. Outre les dernières modifications apportées dans leur système respectif de gestion des droits fonciers, les officiers partagent des préoccupations similaires relativement à la préservation de l'intégrité des systèmes de publicité foncière, au maintien d'un service de qualité et à la capacité de répondre aux attentes de l'État dans le contexte du vieillissement de la population et du développement de l'informatique.



4. Gouvernance

Afin de soutenir la performance de son organisation, Foncier Québec a poursuivi la mise en place d'outils de bonne gouvernance de manière à favoriser une saine gestion qui réponde à des critères d'efficacité, d'intégrité et de responsabilité. Les travaux effectués en ce sens au cours de l'année 2008-2009 démontrent l'importance que Foncier Québec accorde à la transparence, au respect des règles d'éthique et à l'ouverture face aux meilleures pratiques dans son domaine d'activité.

LA GESTION DES RISQUES

En 2008-2009, Foncier Québec s'est donné une pratique structurante au regard de la gestion intégrée des risques en adoptant une approche systémique qui s'appuie sur un modèle reconnu, soit COSO 2 (Committee of Sponsoring Organizations). Un processus continu et intégré a donc été rigoureusement implanté à tous les niveaux de gestion de l'organisation. Il offre une vision globale des risques potentiels au sein de l'organisation et des mesures d'atténuation permettant l'atteinte d'une maîtrise suffisante.

Par conséquent, Foncier Québec dispose maintenant d'un plan de gestion intégrée des risques, appuyé par une politique de gestion intégrée des risques. Des mécanismes de suivi et de reddition de comptes à l'égard de la gestion des risques ont également été mis en œuvre.

L'ÉTHIQUE

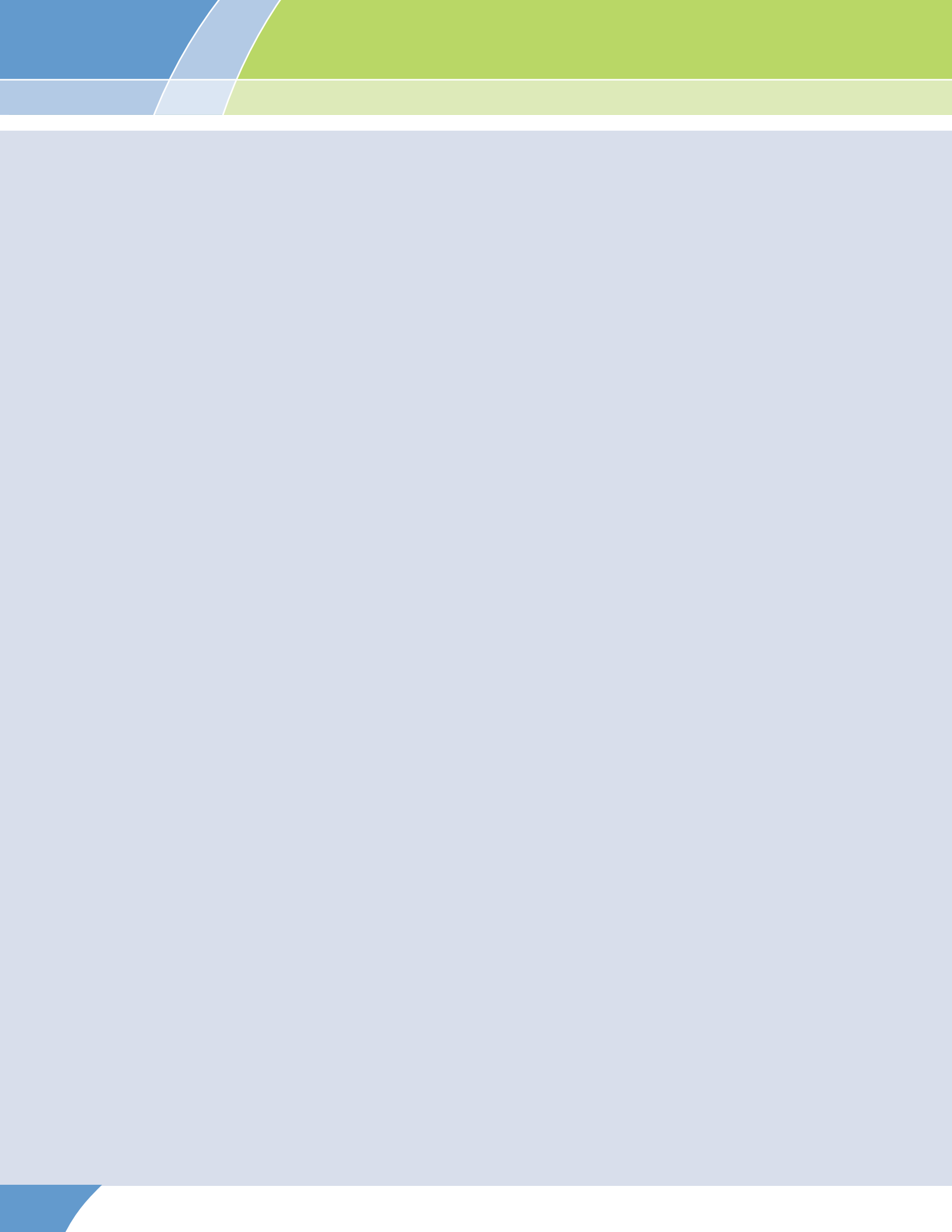
À titre d'employés de l'État, le personnel de Foncier Québec a la responsabilité d'assumer ses fonctions avec intégrité et efficacité. L'ensemble des comportements des employés est régi par des règles d'éthique basées sur des valeurs communes telles que l'impartialité et la loyauté.

En collaboration avec le répondant ministériel en matière d'éthique et la Direction des ressources matérielles du Ministère, Foncier Québec a effectué une intervention directe auprès de l'ensemble du personnel afin de rappeler l'importance de ces règles d'éthique. Les employés ont également été mis au fait de la Déclaration d'intérêts qui a pour but de leur permettre de signaler tout intérêt susceptible de les mettre en conflit avec l'organisation. Cette déclaration fait désormais partie de l'information remise à tout nouvel employé à son arrivée à Foncier Québec.

LA VEILLE STRATÉGIQUE

Foncier Québec veut être des grandes tendances mondiales en matière d'administration foncière. La mise en place d'une fonction de veille stratégique, en 2008-2009, permettra de s'inspirer des meilleures pratiques, de les partager avec l'ensemble de l'organisation et de les analyser de manière à pouvoir en tirer profit. C'est aussi un moyen de favoriser l'ouverture d'esprit, la créativité et l'innovation.

En s'ouvrant au savoir-faire de ses pairs et à celui des autres organisations tant locales qu'internationales, Foncier Québec est mieux éclairé pour poser les gestes qui lui permettront de faire face aux réalités d'aujourd'hui et aux enjeux de demain.



5. Résultats et statistiques

Le présent chapitre porte sur les résultats relatifs aux engagements de Foncier Québec qui figurent dans le Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)¹⁰. On y trouve également les résultats du Plan d'action de Foncier Québec pour l'année financière 2008-2009. Ces résultats sont liés aux objectifs stratégiques.

La dernière section traite des résultats ayant trait au service à la clientèle et aux statistiques d'achalandage.

RÉSULTATS LIÉS AUX OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 DU MRNF ET DU PLAN D'ACTION 2008-2009 DE FONCIER QUÉBEC

Plan stratégique 2008-2011 du MRNF

Objectif 2. Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

Indicateur	Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois
Cible	D'ici 2011, rénovation de 68 % des lots
Cible annuelle	60,0 %
Résultat	60,8 %

Commentaires

Cette mesure fait état du degré d'avancement des travaux de rénovation cadastrale dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois. On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots à rénover.

En 2008-2009, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser plus de 163 000 lots et de porter le nombre cumulatif de lots rénovés à un peu plus de 2,3 millions (60,8 %), soit près de 29 500 lots de plus que la cible de 60 %.

Plan d'action 2008-2009 de Foncier Québec

Poursuivre la rénovation cadastrale

Indicateur	Nombre de contrats attribués
Cible	20
Résultat	21

Commentaires

Pour effectuer les travaux de rénovation cadastrale, Foncier Québec fait appel aux arpenteurs-géomètres du secteur privé. Il leur attribue chaque année des contrats par des appels

d'offres publics. Afin d'achever tel qu'il est prévu la rénovation cadastrale en 2020-2021, le Ministère avait pour objectif de signer 20 contrats en 2008-2009. Pour l'atteindre, 26 appels d'offres ont été lancés.

De ces 26 appels d'offres, 21 contrats étaient attribués au 31 mars 2009, 4 n'avaient pas trouvé preneurs et 1 était toujours en processus d'attribution. La cible visée est donc atteinte.

Plan stratégique 2008-2011 du MRNF

OBJECTIF 3. Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

Indicateur	Pourcentage d'enregistrement au Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers
Cible	D'ici 2011, de 17 % à 100 %
Résultat	17,4 %

Commentaires

De nombreux ministères et organismes (MO) accordent des droits et consentent des contraintes sur le territoire public québécois. L'information relative à ces droits est actuellement dispersée dans une dizaine de registres. Cette façon de faire peut nuire à la cohérence des interventions et entraîner l'attribution de droits conflictuels. Les MO qui accordent des droits et consentent des contraintes sur le territoire public doivent les enregistrer dans le RDE. Cela permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information intégrée relative à la tenure, aux droits et contraintes accordés ou consentis par l'État et aux territoires à statuts particuliers, de même qu'à leur localisation.

Lors de l'établissement de la cible, un peu plus de 320 000 droits et contraintes étaient prévus être enregistrés dans le RDE. Pour garantir la complétude de ce registre, il faudrait enregistrer certains types de droits qui sont encore manquants. Au 31 mars 2009, 17,4 %¹¹ des droits et contraintes prévus étaient enregistrés. Foncier Québec a entrepris une démarche afin d'enregistrer 100 % des droits d'ici 2011. Par contre, l'atteinte de cette cible dépend principalement de la contribution de chacun des *émetteurs de droits et contraintes* sur le territoire public et de la capacité d'accompagnement de Foncier Québec.

10. www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/plan

11. C'est en fait près de 80 % des droits qui sont actuellement enregistrés au RDE puisqu'une grande partie des droits manquants se rapportent aux droits miniers qui sont prévus être enregistrés d'ici 2011.

Plan d'action 2008-2009 de Foncier Québec

Poursuivre la mise en œuvre du RDE

Indicateur	Taux de réalisation d'un plan d'action pour compléter le RDE et en assurer la pérennité
Cible	100 %
Résultat	100 %

Commentaires

Afin d'atteindre la cible de 100 % en 2011, un plan indiquant les interventions nécessaires pour assurer la mise en place d'un registre complet, à jour et fiable, a été élaboré en 2008-2009.

Les mesures à prendre, les efforts à déployer et les ressources requises ont été établis et les autorisations nécessaires pour aller de l'avant ont été obtenues. Les principaux émetteurs de droits et contraintes ont été rencontrés afin de convenir avec eux d'un plan de travail ayant pour but d'assurer l'atteinte de l'objectif.

Plan stratégique 2008-2011 du MRNF

OBJECTIF 4. S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

Indicateur	Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures
Cible	Annuellement 100 %
Résultat	98,9 %

Commentaires

Les réquisitions d'inscription de droits dans le Registre foncier concernent les actes au long, soit les ventes, les hypothèques, les servitudes, etc. Le délai d'inscription, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la réquisition d'inscription et le moment où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques. Tel qu'il est mentionné dans le Code civil du Québec, les inscriptions doivent être traitées au jour le jour.

En 2008-2009, 617 705 réquisitions d'inscription de droits ont été traitées dans un délai de 24 heures, ce qui représente 98,9 % des réquisitions reçues.

La cible légale est difficilement atteignable étant donné que différents facteurs s'avèrent peu contrôlables. Au cours de la dernière année financière, ces facteurs ont été :

- l'adéquation entre le volume à traiter (demande particulièrement forte en juin 2008) et la capacité d'assurer le traitement;

- des problèmes de lenteur du système informatique qui sont survenus à trois reprises entraînant nécessairement une prolongation du délai d'inscription;
- la réception de documents volumineux qui ont nécessité un traitement plus long.

Toutefois, cela ne porte pas à conséquence puisque l'obligation légale dépasse les attentes de la clientèle. Les résultats atteints au 31 mars 2009 ont répondu à ces attentes.

Indicateur	Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d' <i>opération cadastrale</i>
Cible	D'ici 2011, amélioration de 20 %
Résultat	23 %

Commentaires

La mise à jour du cadastre consiste à recevoir et à analyser une requête d'opération cadastrale effectuée par un arpenteur-géomètre au nom d'un propriétaire ou d'un promoteur immobilier. Le Ministère valide sa conformité aux instructions et l'officialise aux fins de la publicité foncière.

Le délai de traitement d'une requête d'opération cadastrale, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la requête et la date d'officialisation du *plan cadastral*. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du plan stratégique, soit 25 jours.

Le délai moyen de traitement des requêtes officialisées entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 a été de 19,2 jours ouvrables, soit une amélioration de 23 %. La cible de mars 2011 est actuellement atteinte. Pour les prochaines années, des efforts seront encore investis afin de s'assurer d'une amélioration continue des délais de traitement.

Indicateur	Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l' <i>intégrité du cadastre</i>
Cible	D'ici 2011, amélioration de 25 %
Résultat	36 %

Commentaires

L'intégrité du registre cadastral est assurée, entre autres, en apportant les modifications requises aux données cadastrales. Les demandes à cet effet proviennent des propriétaires et des différents usagers du cadastre.

Le délai de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre, calculé sur la base des jours civils, représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la demande et sa date de fermeture. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du plan stratégique, soit 271 jours civils.

Le délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 a été de 173,4 jours, soit une amélioration importante de 36 %.

La cible de mars 2011 est actuellement atteinte. Ce résultat est attribuable à l'amélioration globale de la productivité à la suite de la révision des façons de faire entreprise en 2006-2007.

Plan d'action 2008-2009 de Foncier Québec

Traiter les réquisitions de radiation des droits avec la plus grande diligence

Indicateur	Taux des réquisitions de radiation traitées en <= 10 jours
Cible	70 %
Résultat	81,1 %

Commentaires

Une réquisition de radiation des droits dans le Registre foncier survient principalement après le paiement d'une hypothèque (quittance). Selon le Code civil du Québec, l'Officier de la publicité des droits doit, avec la plus grande diligence, enregistrer cette réquisition.

En 2008-2009, 257 237 réquisitions de radiation des droits ont été traitées, soit 44 % de plus qu'en 2007-2008. Le pourcentage de ces réquisitions dont le traitement a été effectué dans un délai de 10 jours ouvrables est de 81,1 %, soit 208 588 réquisitions. Malgré la forte hausse du nombre de réquisitions de radiation, la cible est largement atteinte. Elle s'explique en partie par des changements dans les méthodes de contrôles de qualité pour les quittances simples.

Numériser les registres retranscrits avant 1947 du Registre foncier

Indicateur	Taux de documents numérisés
Cible	100 %
Résultat	100 %

Commentaires

Dans la foulée de la volonté du gouvernement du Québec de fournir le plus possible des services en ligne et dans le souci de préserver les documents uniques conservés dans les BPD, Foncier Québec a poursuivi la numérisation de ses documents. Ainsi, comme prévu, Foncier Québec a terminé, en décembre 2008, la phase 3 de numérisation massive des documents antérieurs à 1947 qui étaient encore conservés dans les BPD. Ces travaux ont permis d'ajouter au Registre foncier du Québec en ligne un peu plus de douze millions de pages de documents pour un total de plus 200 millions. Parmi ces pages, des registres primitifs ont été numérisés, soit 150 volumes conservés dans 39 BPD. Il importe aussi de noter que tous les documents originaux sont dorénavant archivés dans un centre spécialisé afin d'en assurer la conservation.

Contrôler la qualité des décisions de l'Officier

Indicateur	Taux de conformité des décisions de l'Officier selon les prescriptions des lois et règlements applicables en matière de publicité foncière
Cible	96 %
Résultat	97,2 %

Commentaires

Les décisions juridiques de l'Officier de la publicité foncière doivent être conformes aux prescriptions des lois et règlements applicables en matière de publicité foncière. Un système de contrôle de la qualité a posteriori s'en assure. Les contrôles, au nombre de quatre par année (juin, septembre, décembre et mars de l'année financière), sont effectués par l'adjoint de l'Officier selon une méthodologie établie à cette fin.

En 2008-2009, les décisions de l'Officier ont été conformes dans 97,2 % des cas, dépassant la cible escomptée. Les cas récurrents de non-conformité sont renvoyés aux directeurs des centres d'opérations du Registre foncier et les cas plus complexes, aux comités opérationnel ou juridique.

Tenir et mettre à jour le registre cadastral

Indicateur	Proportion des requêtes d'opérations cadastrales courantes officialisées
Cible	100 %
Résultat	97,9 %

Commentaires

Pour l'exercice financier 2008-2009, Foncier Québec prévoyait officialiser 15 630 requêtes d'opérations cadastrales. L'activité immobilière s'est traduite par la réception de 266 requêtes de plus que ce qui était prévu. Parmi le nombre de requêtes reçues, 15 563 ont été officialisées, soit 97,9 %.

Assurer l'intégrité du registre cadastral

Indicateur	Proportion des dossiers traités
Cible	100 %
Résultat	101,2 %

Commentaires

Pour l'exercice financier 2008-2009, la prévision était de fermer 1 652 demandes relatives à l'intégrité du cadastre. À la fin de l'année, Foncier Québec avait reçu 1 713 dossiers et en avait fermé 1 733, soit 1,2 % de plus que le nombre reçu et 4,9 % de plus que les prévisions du début de l'année. Ces résultats ont permis de diminuer légèrement le nombre de dossiers en inventaire.

Plan stratégique 2008-2011 du MRNF

OBJECTIF 18. Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État

Indicateur	Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et à la mise à jour du cadastre
Cible	D'ici 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures
Résultat	7 mesures mises en œuvre

Commentaires

Depuis 1992, les conditions de réalisation de la réforme cadastrale ont considérablement changé et évoluent encore. Foncier Québec doit donc tenir compte des changements et phénomènes nouveaux, qui sont parfois imprévisibles, dans le processus de rénovation cadastrale. Mentionnons, notamment, la capacité de production limitée des prestataires de services en région. À ces facteurs s'ajoute le contexte gouvernemental et démographique, qui crée une pression croissante sur les ressources humaines. Cette situation a amené Foncier Québec à entreprendre une révision de ses façons de faire dans la continuité des mesures passées pour s'adapter à cette nouvelle réalité.

En juin 2007, le Ministère déposait le rapport intitulé *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois* qui présente le fruit de ses réflexions. De celles-ci, on a retenu 39 mesures dont au moins 15 seront implantées d'ici le 31 mars 2011.

Au 31 mars 2009, l'implantation des mesures associées à la révision du processus de rénovation cadastrale était pratiquement terminée : cinq mesures sont mises en œuvre. Le nouveau processus de rénovation cadastrale est fonctionnel et il reste à compléter les modifications aux différents systèmes informatiques qui le supportent. À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics, de nouvelles modalités ont été intégrées aux documents d'appels d'offres qui seront lancés en 2009-2010.

En ce qui concerne les mesures inhérentes à la mise à jour du cadastre, deux sont terminées au 31 mars 2009. Par ailleurs, au cours de la dernière année, quatre mesures regroupées sous le projet « cadastre 100 % numérique » ont nécessité la majorité des efforts qui ont été déployés (conception administrative et dossier d'affaires présenté aux autorités gouvernementales pour approbation).

Plan d'action 2008-2009 de Foncier Québec

Compléter la conception administrative du modèle opérationnel et juridique du Registre foncier

Indicateur	Taux de réalisation
Cible	100 %
Résultat	100 %

Commentaires

Dans un contexte de réduction du personnel, Foncier Québec, de concert avec le ministère de la Justice, a entrepris de revoir le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier. L'objectif visé par ce projet était de proposer de nouvelles façons de faire qui puissent assurer la même qualité de services tout en réduisant l'effort requis pour les rendre. Après avoir consulté les principaux ordres professionnels concernés, soit le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec et l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, l'équipe de projet a terminé, comme prévu, la phase de conception administrative. Les résultats de ces travaux ont mené à la recommandation d'implanter un service en ligne de réquisitions d'inscription.

Ce service consistera en l'automatisation des processus qui représentent une part très importante de la charge de travail du personnel, soit les activités d'analyse pour contrôler l'admissibilité des actes ainsi que les opérations d'inscription dans le Registre foncier. De fait, l'automatisation de ces processus permettrait de faire des économies en matière de ressources humaines, financières et matérielles tout en assurant le maintien de la mission du Registre foncier. Le dossier a été transmis aux autorités gouvernementales pour approbation.

Quant au volet juridique, il a été entendu de poursuivre la réflexion dans le cadre d'autres travaux entrepris par Foncier Québec.

Optimiser l'ensemble des processus de travail du Bureau de l'arpenteur général du Québec

Indicateur	Taux de réalisation
Cible	100 %
Résultat	50 %

Commentaires

Les processus qui concernent les activités d'arpentage ont été entièrement revus et optimisés. La documentation est pratiquement terminée. La mise en œuvre des processus se fera au cours de l'année 2009-2010.

En ce qui concerne les processus relatifs au Greffe de l'arpenteur général du Québec (GGA) et au Registre du domaine de l'État, leur révision a été prorogée afin d'assurer la réalisation de projets prioritaires.

Compléter l'étude préliminaire de la refonte du Greffe de l'arpenteur général du Québec (GGA)

Indicateur	Taux de réalisation
Cible	100 %
Résultat	100 %

Commentaires

Le GGA est un registre public contenant tous les documents des premiers arpentages des terres publiques ou faits en vertu de la Loi sur les arpentages.

L'étude préliminaire a notamment permis d'analyser d'autres façons de gérer ce registre qui permettraient d'améliorer la prestation de services et l'efficacité sur le plan des opérations. Comme prévu, l'étude préliminaire était terminée au 31 mars 2009. Le dossier devra être soumis aux autorités gouvernementales pour approbation.

RÉSULTATS SUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET STATISTIQUES D'ACHALANDAGE**Déclaration de services aux citoyens**

Indicateurs	Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	99,97 %	100 %	100 %
	Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables et moins		
	99,98 %	100 %	100 %

Commentaires

Foncier Québec se conforme aux engagements en matière de service à la clientèle qui sont énoncés dans la déclaration de services aux citoyens produite par le Ministère en 2006¹².

Les résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2008-2009 montrent que les deux engagements liés à la Déclaration de services aux citoyens ont été remplis.

Plaintes traitées

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	43	44	64

Commentaires

Les données présentées dans ce tableau correspondent aux plaintes traitées par Foncier Québec relativement aux produits et aux services offerts à la clientèle.

Au cours de l'année financière 2008-2009, les unités de Foncier Québec ont traité 64 plaintes. De ce nombre, 10 sont attribuables à un manquement relatif au service ou à une décision administrative insatisfaisante alors que 54 plaintes ont été formulées par des propriétaires insatisfaits du résultat des travaux de rénovation cadastrale sur leur propriété (lot). À cet égard, il importe de rappeler que certains problèmes existants, comme ceux liés à la délimitation des propriétés, sont mis en lumière par la rénovation cadastrale sans toutefois être causés par les travaux.

Demandes traitées aux archives cadastrales

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	4 475	5 296	5 807

Commentaires

Les demandes sont adressées soit par courriel, par télécopieur ou au comptoir. En 2008-2009, la clientèle a fait 5 807 demandes relatives aux produits cadastraux et aux documents disponibles aux archives cadastrales, soit près de 10 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuable aux changements apportés dans la prestation du service à la clientèle. Les clients doivent maintenant présenter une demande à un préposé pour consulter les documents cadastraux, car le mode libre-service a été aboli pour assurer l'intégrité physique des documents.

Au cours de l'année, près de 100 % des demandes ont été traitées en moins de 48 heures.

12. www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/declaration

Demandes traitées aux archives des arpentages

Nombre de demandes traitées au Greffe de l'arpenteur général du Québec

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	3 625	4 098	4 423

Nombre de demandes d'assistance au RDE

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	1 284	1 897	2 351

Commentaires

Les demandes traitées au greffe concernent les commandes de documents d'arpentage et autres produits connexes. La majorité d'entre elles sont reçues en ligne, au comptoir ou par courriel.

Les demandes d'assistance au RDE concernent des extraits du Registre relatifs à la tenure et aux droits et contraintes enregistrés.

On constate une augmentation importante des demandes d'assistance et d'extraction du RDE, la hausse étant de 24 % en 2008-2009 comparativement à 2007-2008. Cette hausse s'explique principalement par un changement dans le mode de prestation du service. De fait, les clients sont invités à commander en ligne les produits qu'ils désirent.

6. Programme de réforme du cadastre québécois

Le cadastre, composante intrinsèque du système québécois de publicité foncière, nécessitait une réforme majeure ayant pour but d'obtenir une représentation complète, à jour et informatisée des propriétés foncières. De fait, plus de 50 % des propriétés étaient décrites de façon incomplète ou inexacte sur les documents cadastraux ou n'étaient pas identifiées de façon distincte. Ces lacunes remettaient en cause la fiabilité du système de publicité foncière.

La réforme cadastrale permet de fournir aux propriétaires une représentation actualisée de leurs propriétés foncières sans qu'ils aient à déboursier pour ces travaux. Ainsi, ils bénéficient directement de la rénovation cadastrale, car une mauvaise représentation de leur propriété peut entraîner des retards indus ou autres désagréments que ce soit au moment de la construction, de la rénovation ou d'une transaction.

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois (ci-après appelé le Programme) sur la base d'un autofinancement complet. La principale source de revenus est une tarification spéciale perçue au moment de l'enregistrement d'une transaction immobilière.

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire. Cet objectif s'applique aux activités relatives à la rénovation cadastrale;

- assurer la mise à jour régulière du cadastre;
- assurer la polyvalence du cadastre.

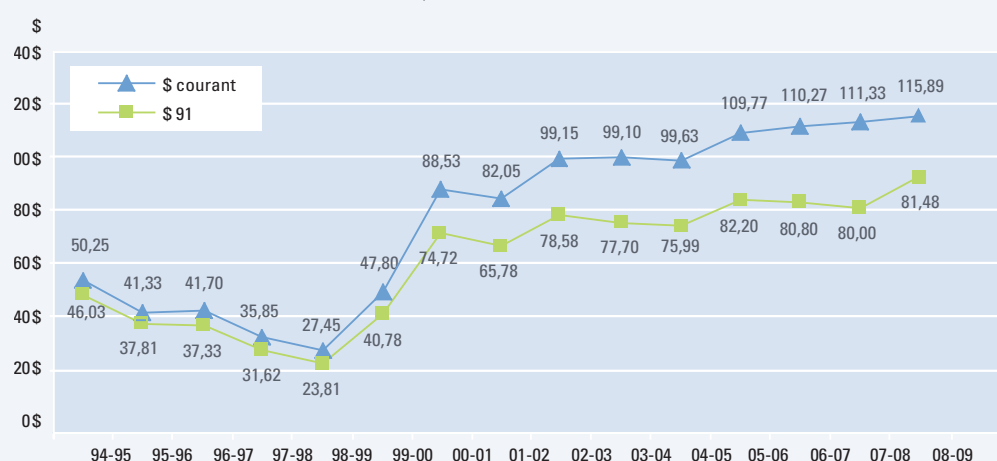
Une fois la rénovation cadastrale terminée, le [plan du cadastre du Québec](#) représentera fidèlement l'ensemble du morcellement foncier.

RÉNOVATION CADASTRALE

Les travaux de rénovation cadastrale portent sur l'ensemble du territoire cadastré et il est prévu qu'au terme du Programme près de 4 millions de lots auront été rénovés. Pour effectuer ces travaux, Foncier Québec fait appel aux arpenteurs-géomètres du secteur privé en leur attribuant des contrats par appels d'offres publics. L'arpenteur-géomètre mandataire effectue l'analyse foncière en fonction des titres de propriété, de l'occupation physique des lieux et du cadastre antérieur. Le Ministère, quant à lui, valide le plan cadastral de rénovation transmis à l'égard de sa conformité aux instructions de réalisation du mandat de rénovation cadastrale. Depuis le début du Programme, 60,8 % des lots ont été rénovés. En 2008-2009, ces lots couvrent 85 % du territoire urbanisé, 35 % du territoire en milieu agricole et 19 % du territoire en milieu forestier.

Depuis 2001-2002, le Ministère fixe lui-même le prix pour la majorité des contrats de rénovation. Dans un contexte de concurrence limitée, cette mesure permet un meilleur contrôle des coûts.

ÉVOLUTION DU COÛT MOYEN D'UN «ÉQUIVALENT LOT URBAIN»¹³



13. Un équivalent lot urbain est une mesure selon le type de morcellement. On le détermine en attribuant une pondération à chaque type de lot rénové en fonction de sa nature et de la complexité des travaux à faire pour le rénové, sur la base d'un lot de type urbain.

Ainsi, depuis 2002-2003, le coût moyen d'un «équivalent lot urbain», en dollars constants (dollars de 1991), est relativement stable. Cela signifie, en dollars courants, une hausse du coût moyen équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces résultats confirment que le Ministère exerce un contrôle des coûts associés aux contrats de rénovation cadastrale. Comme l'évolution des coûts est directement liée aux forces du marché aussi bien en ce qui concerne la demande que l'offre, le Ministère assure une vigilance constante du contrôle des coûts qui s'appuie sur une analyse fine du contexte du marché de l'arpentage. Ce suivi est nécessaire afin d'adapter les contrats de rénovation en conséquence.

Par ailleurs, afin de mesurer la qualité de la rénovation cadastrale, le Ministère a répertorié, au cours des années, divers renseignements sur les lots déposés susceptibles d'amener une correction au cadastre. Ces renseignements, jumelés aux lots corrigés, permettent d'évaluer le nombre de lots à corriger. Ainsi, en fonction de ces renseignements, le Ministère prévoit corriger environ 2,7% des lots rénovés.

Selon la planification globale de 2009 (PGL 2009) et comme l'indiquaient les prévisions de l'année précédente, les travaux de rénovation cadastrale devraient se terminer en 2021. Sur le plan budgétaire, ils nécessiteront un investissement total de 751 M\$ plutôt que de 766 M\$ comme il avait été prévu en 2008. Cet écart de 15 M\$ (2%) qui s'échelonne sur une période de 13 ans, soit de 2008 à 2021, s'explique essentiellement par une diminution des coûts associés aux contrats attribués pour le traitement des demandes de modification pour les lots rénovés après cinq ans. Dans un contexte de prévisions à long terme, les variations entre la PGL 2009 et la planification globale 2008 (PGL 2008) sont marginales et peuvent correspondre à la marge d'erreur du modèle prévisionnel.

Pour l'année financière 2008-2009, les investissements s'élevaient à 32,9 M\$ pour un total de 309,6 M\$ depuis le début du Programme.

MISE À JOUR DU CADASTRE

La mise à jour du cadastre est une opération récurrente. En effet, elle s'effectuait déjà avant le début du Programme, elle s'effectue aussi pendant la rénovation cadastrale et elle se poursuivra après l'achèvement de celle-ci. Tel qu'il est décrit à la section 5, en 2008-2009, le nombre d'opérations cadastrales qui ont été officialisées s'élève à 15 563, dont 9 386 (60%) en territoire rénové. De plus, le Ministère a traité 1 733 demandes relatives à l'intégrité du cadastre. Au total, depuis le 1er avril 1994, le Ministère a reçu 14 022 demandes relatives à l'intégrité du cadastre et 13 430 demandes ont été traitées. Pour les demandes traitées en 2008-2009, le délai moyen de traitement est de 173,4 jours civils, soit une réduction de 26% par rapport au délai moyen des demandes traitées l'année précédente.

Délai moyen de traitement des demandes relatives à l'intégrité du cadastre fermées (en jours civils)

	Demandes fermées	Pourcentage cumulatif
De 0 à 3 mois	1 011	58,3 %
De 3 à 6 mois	328	77,3 %
De 6 à 12 mois	244	91,3 %
De 12 à 24 mois	150	100,0 %
Total	1 733	

Par ailleurs, les frais engagés pendant la durée restante de la rénovation cadastrale (de 2008 à 2021) totaliseront 12,8 M\$ (en dollars courants) en moyenne annuellement, soit une baisse de 0,8 M\$ par rapport à ce qui avait été prévu dans la PGL 2008. L'augmentation annuelle prévue suit l'indice des prix à la consommation (IPC) prévu pour ces années. Ainsi, l'estimation moyenne des dépenses annuelles et l'augmentation annuelle prévue sont presque les mêmes entre la PGL 2009 et celle de 2008. Pour l'année financière 2008-2009, les coûts d'opération s'élevaient à 9,8 M\$ pour un total de 121,4 M\$ depuis le début du Programme.

AUTOFINANCEMENT DU PROGRAMME

Selon la PGL 2009, les revenus que le Ministère prévoit percevoir jusqu'en 2021 s'élèveront à 1,258 G\$. Ces revenus anticipés couvriront donc pleinement l'ensemble des frais que le Ministère prévoit déboursier pour la rénovation cadastrale et la mise à jour, tout en dégagant une marge suffisante dans un contexte de projet de très grande envergure pour s'assurer d'une gestion adéquate de risques financiers. Le Ministère respecte ainsi l'encadrement financier qui lui a été donné par le Conseil des ministres en 1992.

Pour l'année financière 2008-2009, les revenus perçus s'élevaient à 53 M\$ pour un total de 639 M\$ depuis le début du Programme.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec, le Ministère a poursuivi, en 2008-2009, la mise en place des mesures inscrites dans son plan d'action en vue d'assurer une meilleure reddition de comptes, un contrôle optimum des coûts, l'amélioration de la qualité des travaux, une réduction des délais et un suivi rigoureux de l'échéancier à l'égard de la réforme cadastrale.

Par ailleurs, tel qu'il est demandé par la Commission de l'administration publique dans son rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, le Ministère a déposé, en octobre 2008, un plan d'action sur l'application de sept nouvelles recommandations, comportant un échéancier de réalisation. De plus, ce document fournit les réponses du Ministère pour chacune des recommandations formulées, de même que pour certains commentaires soulevés par la Commission dans son rapport.

Reddition de comptes

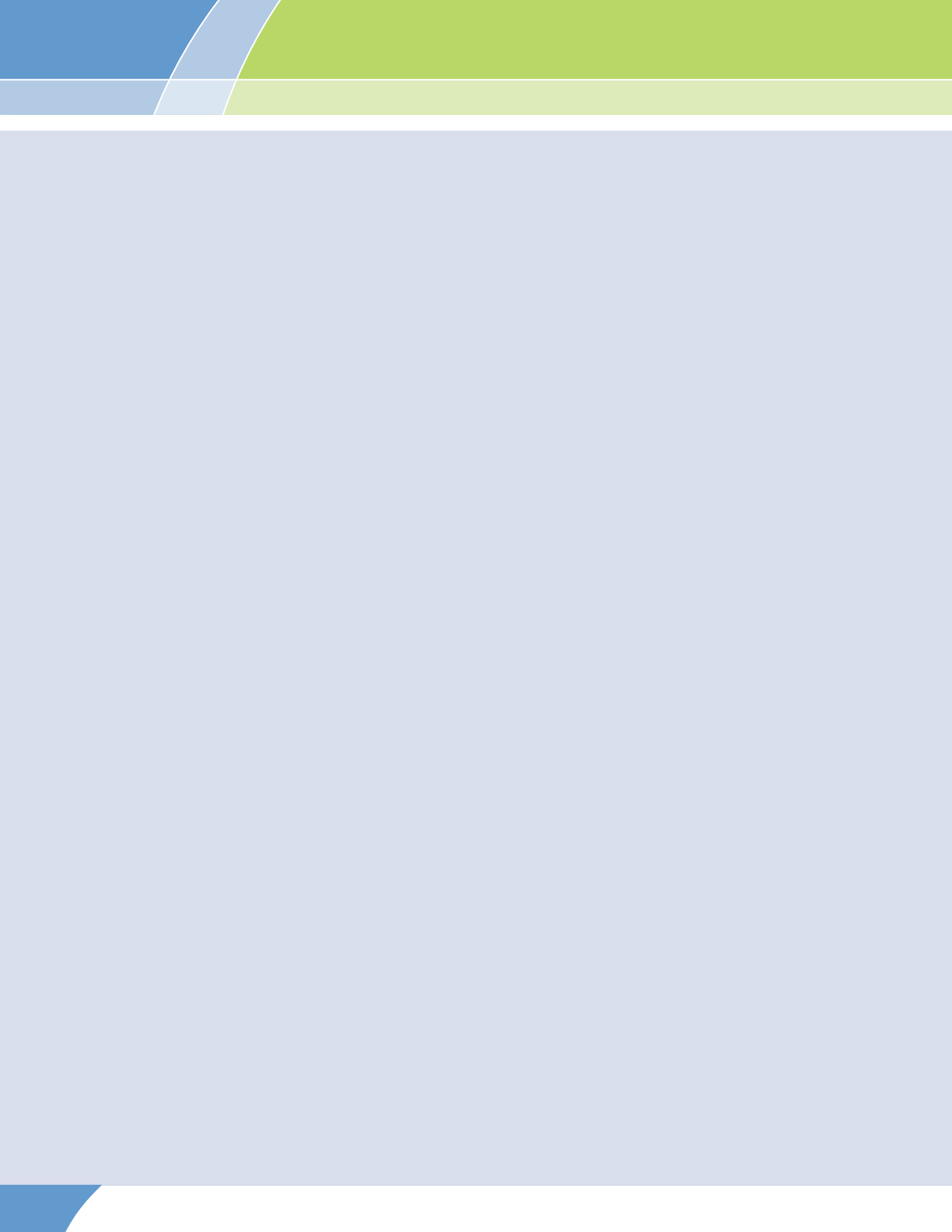
Depuis 2006-2007, un rapport sur le déroulement de la réforme cadastrale est soumis au Conseil du trésor pour approbation. De plus, on trouve une reddition de comptes sommaire relative au Programme de réforme du cadastre québécois dans le rapport annuel de Foncier Québec, accessible dans le site Internet du Ministère.

Par ailleurs, tel qu'il est spécifié dans la section se rapportant aux résultats, Foncier Québec a poursuivi la mise en œuvre des mesures indiquées dans le rapport intitulé *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois* afin de revoir ses façons de faire relativement à la rénovation cadastrale et à la mise à jour du plan cadastral.

Gestion des risques

À la suite de l'analyse de risques exhaustive réalisée en 2007-2008, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des moyens d'action figurant dans le plan d'action de gestion des risques inhérents au Programme de réforme du cadastre québécois. Un suivi de ce plan d'action est assuré périodiquement.

Une évaluation d'une réserve financière a été élaborée sur la base d'une étude actuarielle. Les surplus actuellement accumulés dans le Fonds permettent d'assumer une telle réserve.



Annexe I : Glossaire

Arpentage

Établissement de points marqués sur le terrain de façon permanente ou temporaire. Comprend le relevé de toutes les mesures utilisées.

Bureau de la publicité des droits (BPD)

Bureau établi conformément à la Loi sur la division territoriale (circonscription foncière) où sont conservés, à des fins de consultation, certains registres relatifs à des droits immobiliers. Au Québec, on compte 73 BPD où tout citoyen peut consulter sur place les plans cadastraux ainsi que certains documents en version papier.

Cadastre

Registre public composé de plusieurs plans et documents. Pour chaque propriété foncière identifiée au cadastre, on indique un numéro, des mesures, une superficie et sa position par rapport aux propriétés avoisinantes.

Le cadastre du Québec est le fruit de la réforme cadastrale. Celle-ci permettra, à terme, de représenter toutes les propriétés du Québec sur un plan d'ensemble.

Droit de propriété ou droit foncier

Droit portant sur un terrain ou d'autres ressources naturelles. Les droits sur une parcelle de terrain peuvent être détenus par une personne physique ou morale.

Émetteur de droits et contraintes

Au sens du Registre du domaine de l'État, ministère, organisme ou délégataire habilité en vertu de divers règlements, lois ou délégations, à accorder des droits ou à établir des contraintes sur les terres du domaine de l'État ou sur une terre privée et à procéder à des transferts d'autorité de terres du domaine de l'État.

Foncier

Qui est relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition, par exemple impôt foncier, taxe foncière, capital foncier.

Infolot

Service de consultation en ligne de la base de données cadastrales du Québec. Il permet de visualiser l'étendue du territoire rénové, en vertu du Programme de réforme du cadastre québécois, et de consulter les données cadastrales officielles d'un lot, tant descriptives que graphiques, dans les secteurs rénovés.

Information foncière

Information liée au domaine foncier relatif à un bien immeuble, par exemple un terrain, un bâtiment.

Infrastructure foncière

Ensemble de moyens, d'équipements et de systèmes qui sert de base à la publicité foncière, tels le cadastre et le Registre foncier.

Intégrité du cadastre

Se définit par sa capacité à représenter adéquatement les lots en fonction de sa nature, qui est graphique, et de sa raison d'être, qui est de supporter la publicité des droits qui s'y rapportent. En ce sens, la rénovation cadastrale contribue à améliorer l'intégrité du cadastre.

Lot

Entité territoriale, d'étendue variable, identifiée de façon unique par un numéro attribué à un terrain à des fins d'enregistrement des droits réels ou de gestion territoriale.

Morcellement foncier

Découpage ou division du territoire en parties d'étendue variable.

Officier de la publicité foncière

Officier public nommé conjointement par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et par le ministre de la Justice. Il exerce ses fonctions administratives sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ses fonctions juridiques d'officier public sous l'autorité du ministre de la Justice.

Opération cadastrale

Action réalisée par un arpenteur-géomètre, au nom du propriétaire foncier, qui permet de morceler, de regrouper, de corriger ou d'annuler un lot au cadastre.

Opposable au tiers

Se dit de l'inscription d'une transaction dans le Registre foncier qui a pour effet de rendre publics les droits (vente, hypothèque, servitude, etc.) que détient une personne, physique ou morale, sur un immeuble. Par la suite, nul ne peut prétendre ignorer l'existence des droits acquis au moment de la transaction: ils sont opposables à toute personne.

Plan du cadastre du Québec

Plan illustrant le découpage en propriétés foncières du territoire où la rénovation cadastrale est terminée. Ce plan, nommé « plan global » dans le Registre foncier du Québec en ligne, contient une intégration de toutes les opérations cadastrales et est mis à jour de façon continue.

Plan cadastral

Plan illustrant tout nouveau morcellement de lots qui résulte d'une opération cadastrale en territoire rénové ou non rénové. Le plan cadastral parcellaire n'est pas mis à jour, mais l'information qu'il contient sert à mettre à jour le plan du cadastre du Québec en territoire rénové.

Propriété foncière

Façon courante de désigner un bien-fonds (un terrain).

Publicité foncière

Action qui a pour but de rendre publics des droits réels immobiliers à la suite d'une inscription dans le Registre foncier.

Programme de réforme du cadastre québécois (ou réforme cadastrale)

Ensemble des travaux entrepris par le Ministère afin de reconstituer une représentation complète et fidèle du morcellement foncier et d'assurer la mise à jour régulière et la polyvalence du cadastre.

Radiation

Action qui consiste à supprimer l'inscription d'un droit antérieurement publié, par exemple une hypothèque.

Registre foncier

Registre dont la finalité est de rendre publics les droits (ventes, hypothèques, servitudes, etc.) que détient une personne, physique ou morale, sur un immeuble. C'est leur inscription dans le Registre foncier qui rend les droits opposables et protégés.

Registre foncier du Québec en ligne

Nom du site Internet du Registre foncier qui permet la consultation et l'inscription en ligne de divers documents afférents au domaine foncier (ex. : actes de vente, hypothèques, servitudes, etc.).

Rénovation cadastrale

A pour but de reconstituer une représentation complète et fidèle du morcellement foncier avec des données fiables et standardisées et d'attribuer à chaque propriété un nouveau numéro distinct.

Services Québec

Organisme gouvernemental qui offre aux citoyens et aux entreprises un guichet unique pour obtenir de nombreux services publics, sur tout le territoire du Québec.

Tenure

Information permettant de déterminer si un territoire est privé ou public. Lorsqu'il est public, la tenure est complétée par le ministère ou l'organisme qui a autorité sur ledit territoire public.

Territoire privé

Portion du territoire du Québec qui a été concédée par l'État et qui appartient à des propriétaires privés.

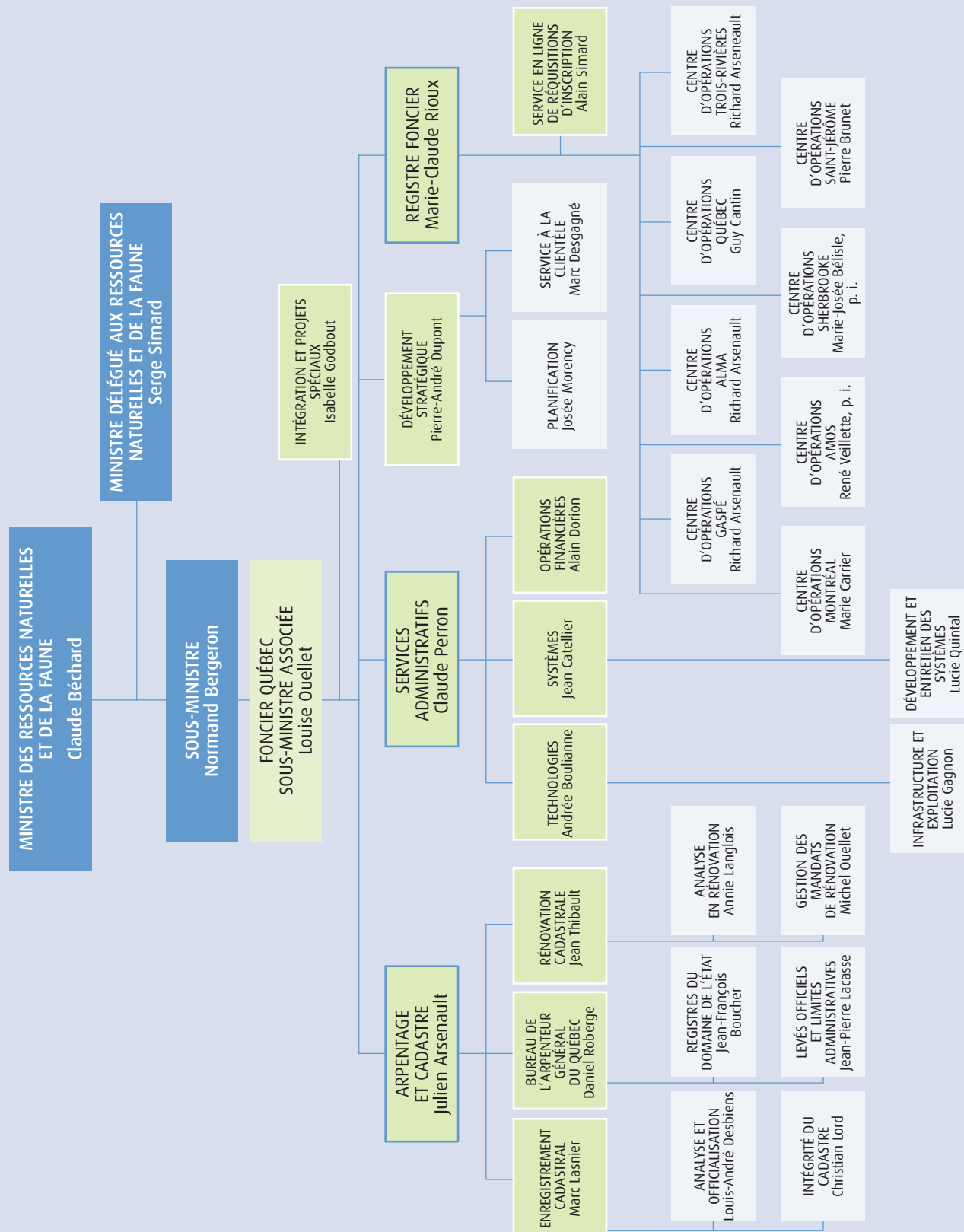
Territoire public

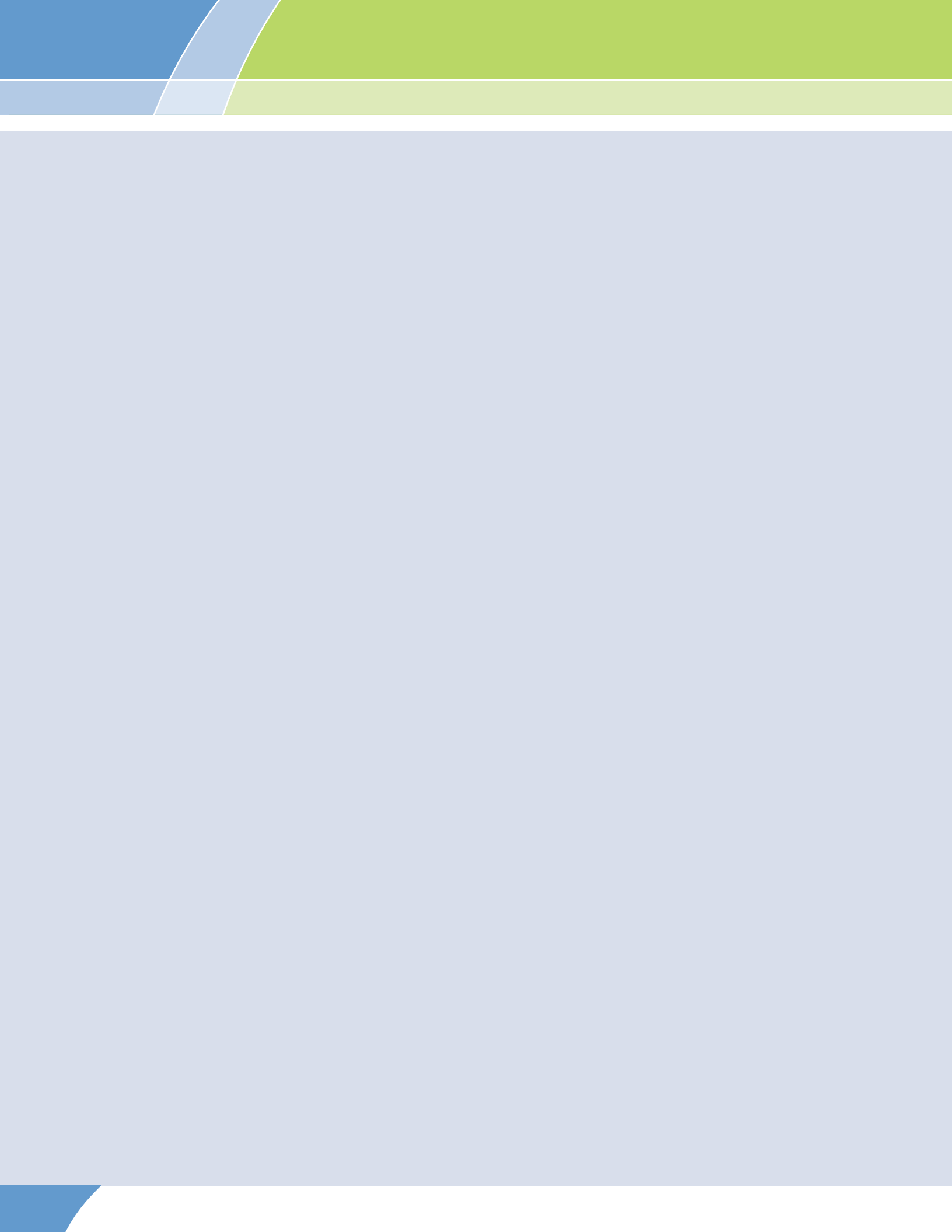
Portion du territoire québécois non concédée à un tiers et gérée par le gouvernement au nom des citoyens du Québec.

Titre de propriété

Titre conférant à une personne le droit de propriété.

Annexe II : Organigramme





Pour nous joindre

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Services à la clientèle

880, chemin Sainte-Foy, RC 120-C
 Québec (Québec) G1S 4X4
 Téléphone : 418 627-8600
 Ligne sans frais : 1 866 248-6936
 Télécopieur : 418 644-6513
 Courriel : services.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
 Mercredi : de 10 h à 16 h 30

FONCIER QUÉBEC

Service d'assistance à la clientèle

Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)
 Ligne sans frais : 1 866 226-0977
 (au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick)
 Télécopieur : 418 528-8721
 Courriel : assistance.clientele@mrnf.registrefoncier.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
 Mercredi : de 10 h à 16 h 30

SERVICE AUX CITOYENS - RÉNOVATION CADASTRALE

(pour les propriétaires fonciers)

Téléphone : 418 627-8600 (région de la Capitale-Nationale)
 Ligne sans frais : 1 888 733-3720 (au Québec seulement)

LES PRODUITS ET SERVICES EN LIGNE

Foncier : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/foncier>

Infolot : <http://infolot.mrnf.gouv.qc.ca>

Produits cadastraux :
<http://cadastre.mrnf.gouv.qc.ca/produits-services>

Registre foncier du Québec en ligne :
www.registrefoncier.gouv.qc.ca

LES PRODUITS ET SERVICES AU COMPTOIR

Archives des arpentages et Archives cadastrales

5700, 4^e Avenue Ouest, F 308
 Québec (Québec) G1H 6R1

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h
 et de 13 h à 16 h 30
 Mercredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

73 bureaux de la publicité des droits

Coordonnées :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/nousjoindre/nousjoindre-version-imprimable.jsp?secteur=foncier>

